

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :  
le 07/12/2022

Publication :  
le 16/12/2022

**Délibération n° D-2022-443**

Budget Primitif - Budget de la régie à autonomie financière  
Énergies Renouvelables - Année 2023

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT.

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN.

**Direction des Finances**

**Budget Primitif - Budget de la régie à autonomie financière Énergies Renouvelables - Année 2023**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 06 décembre 2022.

Par délibération du 29 avril 2013, l'Assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2023 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M<sup>°</sup>4).

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	2
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

# Budget primitif 2023

Régie à autonomie financière Energies renouvelables

*Conseil Municipal du 13 décembre 2022*



### Présentation du budget primitif – Régie Energies renouvelables



#### Rappel des objectifs du rapport de présentation du budget de la régie Energies renouvelables

- Le budget primitif 2023 de la régie à autonomie financière Energies renouvelables a pour objectif de prévoir les recettes et les dépenses et autorisant l'ordonnateur à effectuer les opérations relatives à l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux.
- Ce budget primitif 2023 couvre la période de l'année civile à venir, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Le Rapport de présentation du budget de la régie à autonomie financière Energies renouvelables :

- transcrit les grandes orientations budgétaires adoptées lors du Conseil municipal du 21 novembre 2022 ;
- tient compte des réflexions exposées sur présentation de ce budget au Conseil d'exploitation qui a donné son avis sur ce budget le 6 décembre 2022 ;
- intègre certains éléments nouveaux connus récemment.



#### Plan de la présentation

1. Les grands équilibres
2. La section d'exploitation
3. La section d'investissement

*Les premières installations (groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès ainsi que le CTM de la Chamoiserie) sont exploitées sur le modèle de la revente totale. Le modèle de l'autoconsommation avec revente du surplus pour les prochaines installations est désormais l'option privilégiée car ce modèle permet de gagner en indépendance énergétique, de limiter les dépenses en électricité (baisse des dépenses de fonctionnement) dans une période où les coûts d'achat explosent et de produire de l'énergie localement.*

*Pour mémoire : 412 K€ ont été investis dans l'installation de panneaux photovoltaïques depuis la création de la régie. Il reste 237 K€ à amortir.*

# Les grands équilibres

En K€		BP 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en k€)	Ecart BP 2023 / BP 2022 (en %)
A	Recettes réelles d'exploitation (RRE) <i>Ventes de produits, prestations de services</i>	35,00 35,00	35,00 35,00	0,00 0,00	100,0% 100,0%
B	Dépenses réelles d'exploitation (DRE) <i>Charges à caractère général</i> <i>Impôt sur les sociétés</i>	5,30 3,30 2,00	5,30 3,30 2,00	0,00 0,00 0,00	100,0% 100,0% 100,0%
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat d'exploitation (RRE-DRE)</b>	<b>29,70</b>	<b>29,70</b>	<b>0,00</b>	100,0%
D	Productions immobilisées	0,00	0,00	0,00	
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>29,70</b>	<b>29,70</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00%</b>
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>29,70</b>	<b>29,70</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	
<b>I = G + H</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>29,70</b>	<b>29,70</b>	<b>0,00</b>	100,0%
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	29,70	29,70	0,00	100,0%
K	Recettes réelles d'investissement (RRI) <i>Autres Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i> <i>Autres</i>	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	
<b>L = K - J</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-29,70</b>	<b>-29,70</b>	<b>0,00</b>	100,0%
I	Financement disponible pour l'investissement	29,70	29,70	0,00	100,0%
M = -L-I	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	

## Section d'exploitation

### *Les recettes d'exploitation (35 K€ - identiques à 2022)*

- ❖ **Le maintien des recettes annuelles** : constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques déjà exploités :

Sites	Recettes escomptées
GS Jean Zay	7 500 €
GS Pasteur	12 000 €
GS Jean Jaurès	10 500 €
CTM Chamoiserie	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 000 €</b>

- ❖ **Une potentielle nouvelle recette** : En fonction du pourcentage d'autoconsommation des panneaux nouvellement installés sur la toiture de l'école George SAND, la vente d'électricité non consommée directement par la Ville générera de nouvelles recettes, notamment en période estivale. Le raccordement est prévu en mars 2023.

### *Les dépenses d'exploitation (5,3 K€ - identiques à 2022)*

- ❖ **Le maintien des dépenses annuelles**:
  - Des charges à caractère général identiques permettant de faire face à diverses dépenses (redevance d'accès au réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations) ;
  - l'impôt sur les sociétés (IS).
- ❖ **L'absence d'avances remboursables** : Le remboursement au budget principal des avances remboursables (mises en place pour permettre le financement sans emprunt) s'est achevé en 2020.

### *L'autofinancement de la section d'exploitation (29,7 k€ - identique à 2022)*

L'autofinancement dégagé peut permettre de financer des projets nouveaux. Une analyse d'opportunité sera effectuée, notamment au regard de la nécessité de compléter le financement par des avances remboursables du budget principal.

## Section d'investissement

*Les recettes d'investissement  
(Aucune)*

*Les dépenses d'investissement  
(Aucune)*

- ❖ Les panneaux photovoltaïques sur l'école George SAND sont installés.
- ❖ Le raccordement au réseau est prévu fin mars 2023. La couverture minimale sera de 60 % du besoin d'électricité (hiver), 100% aux saisons intermédiaires et revente du surplus au réseau en été.
- ❖ Au regard du coût et de la capacité technique, le projet d'installation concernant les vestiaires du Pissardant est ajourné. Des études d'opportunités seront réalisées sur les prochains exercices pour déterminer la faisabilité et la soutenabilité financière de nouveaux projets.